

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

REÇU A LA PRÉFECTURE

20 JUIN 2006

N° CP 6<sup>e</sup>/63-06  
Séance du 16 JUIN 2006

## SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES (REPARTITION DE CREDITS)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve l'attribution de crédits relatifs au soutien à la vie associative et aux collectivités aux structures suivantes :
  - SPA de Lièpvre: 10.000 €uros en fonctionnement au titre de l'exercice 2006
  - ANCLI (Association Nationale des Commissions Locales et d'Information) : 810 €uros en fonctionnement au titre de la cotisation annuelle 2006
- ❖ autorise les versements aux maîtres d'ouvrage et associations concernées. Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 65/6574-738

LE PRESIDENT

  
Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire

Réception : 20 JUIN 2006  
Publication : 23 JUIN 2006  
Pour : Conseil Général  
délégation

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions



  
Ludovic LIONS